



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4156

Approbation d'une convention de partenariat et de mandat entre la Ville de Lyon/musée des Beaux-Arts et la société Navig'inter pour la mise en place d'une proposition couplée croisière/visite au Musée pour les groupes touristiques et scolaires.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. GRABER Loïc

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 OCTOBRE 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/4156 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MANDAT ENTRE LA VILLE DE LYON/MUSEE DES BEAUX-ARTS ET LA SOCIETE NAVIG'INTER POUR LA MISE EN PLACE D'UNE PROPOSITION COUPLEE CROISIERE/VISITE AU MUSEE POUR LES GROUPES TOURISTIQUES ET SCOLAIRES. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Afin d'augmenter l'offre culturelle pour les publics scolaires ainsi que pour les publics touristiques en groupes, la société Navig'Inter (dont le nom commercial est Les Bateaux lyonnais) et le musée des Beaux-Arts de Lyon se sont rapprochés afin de proposer une visite couplée avec un tarif préférentiel permettant la découverte de Lyon et de ses fleuves par bateau complétée par une visite au musée des Beaux-Arts de Lyon.

Deux types de publics sont concernés par ce partenariat :

- les publics scolaires
- les touristes voyageant en groupe.

Conformément à l'article L1611-7-1 du CGCT, la société Navig'Inter émettra une seule facture aux organismes ayant choisi ces visites couplées entre Navig'Inter et le musée et reversera au musée la part lui revenant pour sa prestation, afin de faciliter la promotion et l'administration de ces offres.

La convention ci-après annexée a pour objet de fixer les conditions et les modalités de ce partenariat jusqu'au 31 décembre 2019, en confiant notamment l'encaissement des recettes de la Ville de Lyon/MBA à Navig'Inter et le reversement de celles-ci au musée des beaux-Arts de Lyon.

Vu les articles L1611-7-1 et D1611-16 à D1611-39 du CGCT,

Vu l'avis conforme du Trésorier – Trésorerie de Lyon Municipale, Métropole de Lyon,

Vu ladite convention,

Où l'avis de la commission culture - patrimoine ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat et de mandat susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et la Société Navig'Inter pour la mise en place d'une proposition couplée croisière/visite au Musée pour les groupes touristiques et scolaires est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.
- 3- Les recettes correspondantes seront inscrites aux budgets 2018 et 2019, Nature 7062, Fonction 322.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER